



# Évaluation à l'accueil (EA) interRAI (SIIR) : utilisation de l'algorithme d'urgence des services comme outil d'aide à la prise de décisions

## Qu'est-ce que l'algorithme d'urgence des services?

L'algorithme d'urgence des services est une échelle à 4 niveaux qui permet d'identifier les personnes ayant un besoin urgent de soins communautaires, y compris de soins infirmiers. Plus la note est élevée, plus le besoin de services est urgent.

## Comment fonctionne-t-il?

L'algorithme d'urgence des services porte sur les besoins médicaux qui doivent être satisfaits rapidement (p. ex. initiation ou poursuite des soins des plaies ou d'un traitement par voie intraveineuse).

## Quels sont les critères utilisés pour le calcul de la note d'urgence des services?

Le calcul de l'algorithme d'urgence des services repose sur 6 éléments d'évaluation ainsi que sur le résultat de l'indice d'autonomie :

- Performance dans les AVQ :  
Hygiène personnelle (C2c)
- Fréquence de la douleur (D8a)
- Traitements : perfusion intraveineuse (D14b)
- Traitements : soins des plaies (D14e)
- Période écoulée depuis le dernier séjour à l'hôpital (D15)
- Visites à l'urgence (D16)
- Indice d'autonomie

## Quels en sont les avantages?

### Sur le plan clinique

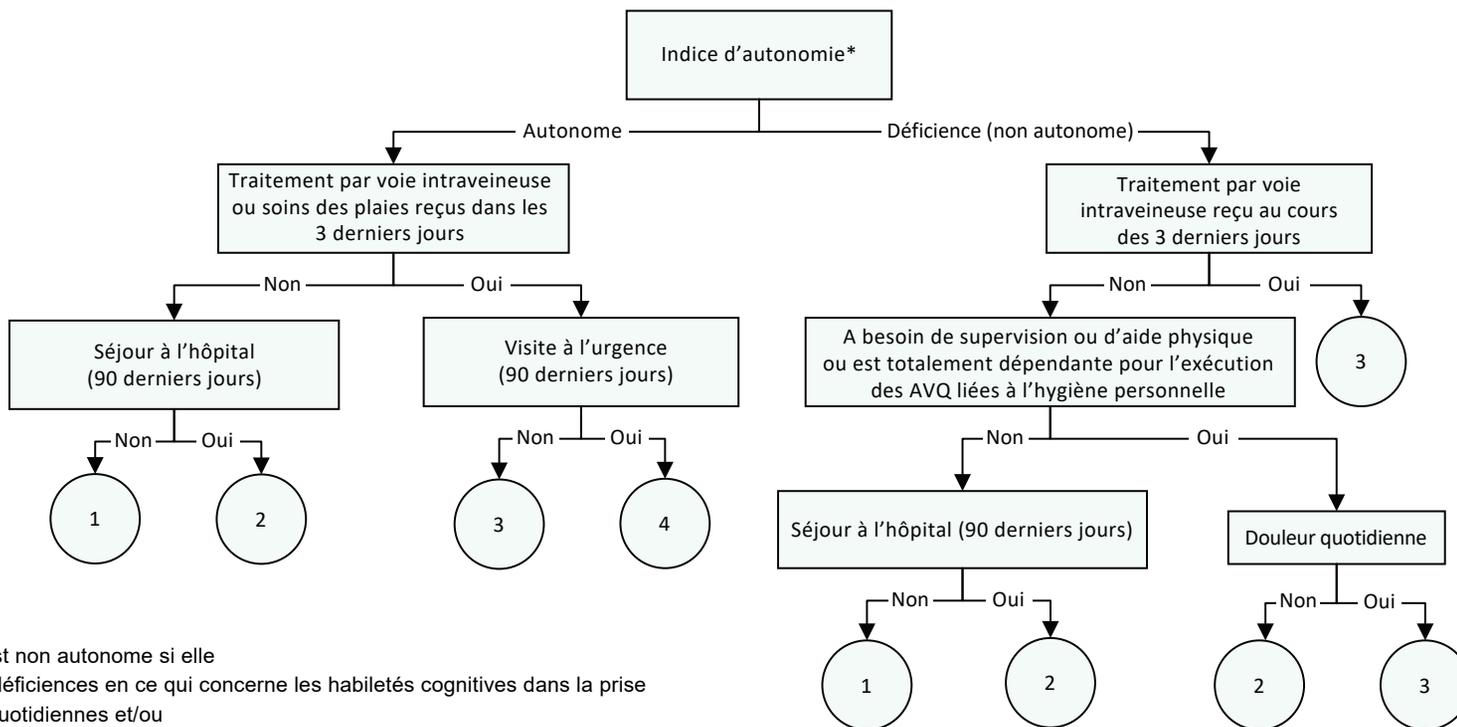
- Une note de 3 ou 4 indique que la personne aura probablement besoin de services à domicile ou de soins communautaires dans un délai de 72 heures.

### Sur le plan organisationnel

- Favorise la prise de décisions uniformes par le personnel des services à domicile.



## Arbre de décision



### Remarques

\* Une personne est non autonome si elle

- présente des déficiences en ce qui concerne les habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes et/ou
- a besoin de supervision ou d'aide physique pour le bain, le transfert pour le bain, l'hygiène personnelle, l'habillage du bas du corps ou la locomotion

AVQ : activités de la vie quotidienne.

© 2022 Institut canadien d'information sur la santé

interRAI CA © interRAI Corporation, Washington (D.C.), 1994-2022. Modifié avec permission pour utilisation au Canada en vertu d'une licence accordée à l'Institut canadien d'information sur la santé.

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Évaluation à l'accueil (EA) interRAI (SIIR) : utilisation de l'algorithme d'urgence des services comme outil d'aide à la prise de décisions* [aide-mémoire]. Ottawa, ON : ICIS; 2022.



# Annexe

### Texte de remplacement pour l'image

Voici le processus décisionnel qui sous-tend l'attribution d'une note pour l'algorithme d'urgence des services : la première étape dépend des résultats du calcul de l'indice d'autonomie, à savoir si la personne est autonome ou non. La personne est non autonome si elle présente des déficiences en ce qui concerne les habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes ou si elle a besoin de supervision ou d'aide physique pour le bain, le transfert pour le bain, l'hygiène personnelle, l'habillage du bas du corps ou la locomotion. Si la personne est autonome et n'a pas reçu de traitement par voie intraveineuse ou de soins des plaies au cours des 3 derniers jours, mais a séjourné à l'hôpital au cours des 90 derniers jours, alors la note pour l'algorithme d'urgence des services est 2; si la personne a séjourné à l'hôpital au cours des 90 derniers jours, la note pour l'algorithme d'urgence des services est 1. Si la personne est autonome, a reçu un traitement par voie intraveineuse ou des soins des plaies au cours des 3 derniers jours et s'est rendue au service d'urgence au cours des 90 derniers jours, alors la note pour l'algorithme d'urgence des services est 4; si la personne s'est rendue au service d'urgence au cours des 90 derniers jours, la note pour l'algorithme d'urgence des services est 3. Si la personne n'est pas autonome et a reçu un traitement par voie intraveineuse au cours des 3 derniers jours, alors la note pour l'algorithme d'urgence des services est 3. Si la personne n'est pas autonome, n'a pas reçu de traitement par voie intraveineuse au cours des 3 derniers jours, n'a pas besoin d'aide ou est indépendante pour l'exécution des activités de la vie quotidienne (AVQ) liées à l'hygiène personnelle, mais a séjourné à l'hôpital au cours des 90 derniers jours, alors la note pour l'algorithme d'urgence des services est 2; si la personne n'a pas séjourné à l'hôpital au cours des 90 derniers jours, la note pour l'algorithme d'urgence des services est 1. Si la personne n'est pas autonome et n'a pas reçu de traitement par voie intraveineuse ou de soins des plaies au cours des 3 derniers jours, mais a besoin d'aide ou est dépendante pour l'exécution des AVQ liées à l'hygiène personnelle et éprouve une douleur quotidienne, alors la note pour l'algorithme d'urgence des services est 3; si la personne n'éprouve pas de douleur quotidienne, la note pour l'algorithme d'urgence des services est 2.